RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

LYCÉE MILAN STENDHAL

CCP
Cahier des Clauses Particulières

Prestations de nettoyage

2022.2 - MÉNAGE - MILAN

Prestations de nettoyage des locaux du lycée français Stendhal de Milan

TABLE DES MATIÈRES

1.DESCRIPTION DE LA PRESTATION 3
2.SITES D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION 5
3.OBLIGATION DE RÉSULTAT 5
4.TYPE ET DUREE DU MARCHE 5
5.NON RECONDUCTION 6
6.PERSONNELS AFFECTÉS À L'EXÉCUTION DE LA PRESTATION 6
7.CLAUSE DE REPRISE DE PERSONNEL 6
8.PRESTATIONS DEMANDÉES 6
8.1.PRESTATIONS QUOTIDIENNES ET HEBDOMADAIRES HORS CONGES SCOLAIRE 6
8.2.PRESTATIONS PENDANT LA PERIODE DE CONGES 7
8.3.PRESTATIONS OCCASIONNELLES 7
8.4.REACTIVITE 7
8.5.PLANNING 7
9.PERSONNEL EN CHARGE DU SERVICE 7
10.DISPOSITIONS PARTICULIÈRES 7
10.1.HORAIRES 7
10.2.CONSIGNES GENERALES 7
10.3.MOYENS MATERIELS 8
10.4.COMPORTEMENT DU PERSONNEL 8
10.5.REFERENT ET REUNION DE SUIVI 8
11.FORME ET CONTENU DES PRIX ET FACTURATION 8
12.RÉSILIATION DE MARCHE 8
13.SANCTIONS 8
13.1.PENALITES POUR RETARD DANS L'EXECUTION 9
13.2.REFACTIONS 9
14.CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE 9
15.DOCUMENT ANNEXE 9

1. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Le présent document a pour objet de préciser les données de bases et le contenu des prestations nécessaires au nettoyage des locaux du lycée français Stendhal de Milan.

Les prestations doivent permettre d'offrir un nettoyage de l'ensemble des locaux administratifs, des salles de classe, des sanitaires, de la bibliothèque et du CDI, du gymnase et des cours extérieures et du sous-sol. La surface totale de l'établissement est décomposée ainsi :

- Espace intérieur (sous-sol, rez-de-chaussée, 1er étage et 2ème étage) : 7720 mètres carrés
- Espaces extérieurs : 6820 mètres carrés
- Gymnase : 1380 mètres carrés

Étant précisé que le lycée Stendhal observe les périodes de fermeture suivantes pour congés scolaires :

- 2 semaines approximatives de fin octobre à début novembre pour la Toussaint ;
- 2 semaines approximatives de fin décembre à début janvier pour les fêtes de Noel ;
- 2 semaines approximatives de fin février à début mars pour les vacances d'hiver ;
- 2 semaines approximatives pour la période des vacances de Pâques ;
- 2 mois de fermeture estivale.

Le calendrier scolaire sera fourni au prestataire après validation.

Le service requis se décompose comme suit :

- **NETTOYAGE QUOTIDIEN (DU LUNDI AU VENDREDI)**

➢ **Salles de classe, des bureaux, de la bibliothèque centre documentation du primaire (BCD) et du centre de documentation et d'information du secondaire (CDI)et du gymnase (salles de sport et vestiaires) :**

- Nettoyage à l'aide d'un chiffon humide des tableaux, bureaux, chaises,
- Dépoussiérage du mobilier de l'école maternelle et élémentaire,
- Nettoyage et désinfection et séchage des zones de lavages dans les classes dotées d'un espace sanitaire,
- Vidage approprié des corbeilles et transfert des ordures dans les containers prévus à cet effet,
- Balayage avec balai à franges électrostatiques qui attirent la poussière et lavage humide des sols selon revêtement à l'aide d'une serpillère, pour le gymnase, utiliser la machine qui lave et sèche,
- Rangement des tables et des chaises et des bureaux,
- Signalement dégradations et éventuels graffitis sur les murs,
- Désinfection des téléphones, des poignées, souris, claviers et interrupteurs,
- Nettoyage des empreintes sur les vitres, les portes, les poignées.

➢ **Cantine, salles de restauration :**

- Balayage avec balai à franges électrostatiques qui attirent la poussière et lavage humide des sols selon revêtement à l'aide d'une serpillère,
- Nettoyage efficace des traces de doigts et du calcaire sur les fontaines à eau de la salle de restauration et sur les vitres en plexiglas,
- Dépoussiérage du mobilier,
- Nettoyage et désinfection des tables et des chaises.

➢ **Sanitaires :**

- Nettoyage et entretien des sanitaires (lavage avec produit adapté à la désinfection et à la qualité olfactive),
- Remplacement des consommables dans les distributeurs,
- Chargement du papier toilette et des essuies mains,
- Vidage approprié des poubelles et transfert des ordures dans les containers prévus à cet effet,
- Signalement dégradations et éventuelles nécessités de réparations/interventions.

➢ **Couloirs et escaliers :**

- Balayage et lavage des sols selon revêtement ;

➢ **Cours extérieures :**

- Remplacement des sacs poubelles présents dans les espaces extérieurs,
- Nettoyage général de l'ensemble des espaces extérieurs (ramassage des papiers et ordures et des vêtements égarés),
- Ramassage régulier des feuilles mortes.

- **NETTOYAGE HEBDOMADAIRE**

- Dépoussiérage à fond du mobilier de l'école maternelle et élémentaire et essuyage des objets meublants ;
- Nettoyage en profondeur des tables et chaises de classe (retrait du chewing-gum et des inscriptions)
- Essuyage, désinfection des téléphones, écrans et souris d'ordinateur,
- Dépoussiérage des cadres muraux,
- Essuyage courant des interrupteurs,
- Arrosage régulier des plantes présentes,
- Nettoyage des sols de manières à enlever les traces qui perdurent,
- Nettoyage de la descente du parking ainsi que des locaux de la manutention et évacuation des feuilles mortes et des déchets provenant de l'extérieur.

- **NETTOYAGE PENDANT LES PÉRIODES DE FERMETURE SCOLAIRE**

Pendant les périodes de fermeture scolaire, le prestataire devra effectuer les prestations suivantes :

- Nettoyage général de toutes les salles (déplacement des meubles),
- Nettoyage complet des sols de tout l'établissement,
- Nettoyage des portes et des cadres de portes,
- Nettoyage des sols en lino et cirage,
- Nettoyages de toutes les cours extérieures,
- Nettoyage du parking

- **NETTOYAGE ANNUEL**

- Nettoyage interne et externe des vitres de l'ensemble des bâtiments, y compris les fenêtres en hauteur et de toiture, ainsi que les vitres des espaces de restauration,
- Retrait des chewing gum et graffitis pendant le nettoyage fin août avant la rentrée scolaire (murs, chaises, tables, bancs…)
- Nettoyage des cours extérieures sur la période fin août avant la rentrée scolaire

Pendant la période de fermeture estivale : enlèvement, nettoyage et remise en place des rideaux présents dans les salles.

- **FOURNITURE SANITAIRE**

Le titulaire doit être en mesure d'assurer sur l'ensemble des sites :

- La fourniture, l'installation et l'entretien de dérouleurs essuie-mains textile pour collectivité (comprenant le retrait le nettoyage et la pose des rouleaux),
- La fourniture des distributeurs de savon liquide et leurs recharges,
- La fourniture des distributeurs de papier hygiénique et leurs recharges,
- La fourniture de poubelles sanitaires et de leurs sacs poubelle compatibles avec le tri sélectif.

Ce besoin est effectif à compter de la date de notification de l'attribution du marché. Toutefois le prestataire doit, dans le cadre de ce marché, être en mesure de fournir toutes les indications sur les coûts de la prestation.

La prestation de nettoyage de l'ensemble des locaux du lycée Stendhal doit s'adapter aux normes en vigueur lors d'une crise sanitaire.

2. SITES D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION

Le site concerné par le présent marché est situé à Milan :

Via Laveno, 12.

20148 MILANO

3. OBLIGATION DE RÉSULTAT

Les prestations seront exécutées en tenant compte de la nature et de la fréquentation de l'établissement (horaires, congés scolaires, types de locaux et caractéristiques) tels que décrites dans le présent CCP.

Quelles que soient les circonstances (arrêt de travail de son personnel, perturbation des transports en commun, intempéries, mouvement social etc.), le prestataire sera tenu d'assurer sans interruption les prestations prévues au présent CCP.

4. TYPE ET DUREE DU MARCHE

Ce marché est un accord cadre à bon de commande basé sur un tarif horaire fixe. Il est exécuté à compter de la date de notification du marché pour une première période allant jusqu'au **31/08/2023**. Il pourra ensuite être tacitement reconduit 2 fois par période de douze mois.

La prestation débutera à compter de la date de notification du marché.

L'accord-cadre est mono-attributaire. Il fixe toutes les stipulations contractuelles et donne lieu à la conclusion de bons de commandes dans les conditions fixées par les directives européennes relatives à la commande publique.

L'accord-cadre est conclu pour un montant minimum de 200 000,00 €HT (deux cent mille/euros) annuel et un montant maximum de 600 000,00 €HT (six cent mille/euros) annuel.

L'accord-cadre est conclu pour un volume annuel minimum de 15 420 heures.

Volume réparti de la manière suivante :

- Ménage ordinaire : 13 860 heures;
- Ménage de fond : 1 560 heures.

En cas de restrictions sanitaires pouvant altérer le bon suivi du marché, un avenant au contrat sera signé.

5. NON RECONDUCTION

Le lycée Stendhal peut décider de ne pas reconduire le marché à date anniversaire.

La décision de non reconduction devra être signifiée par voie postale avec accusé de réception avant le 31 décembre de l'année précédant la fin du contrat. Une fois l'accord-cadre attribué, le titulaire ne pourra refuser sa reconduction.

6. PERSONNELS AFFECTÉS À L'EXÉCUTION DE LA PRESTATION

Le titulaire retenu demeure entièrement responsable de son personnel. Il devra veiller à ce qu'il respecte les règles de sécurité propres aux matériels et équipements mis à disposition et lui fournir des vêtements de travail adaptés à une sécurité optimale (gants, chaussures, blouse, etc.).

Il devra communiquer à la direction la liste nominative de tous les personnels de l'équipe mis en place dans le cadre du présent marché.

Le titulaire et son personnel devront se conformer aux consignes de sécurité du site et devront à ce titre avoir suivi une formation théorique et pratique sur l'incendie et la manipulation des extincteurs.

7. CLAUSE DE REPRISE DE PERSONNEL

Le personnel chargé de la réalisation des prestations confiées au titulaire est embauché et rémunéré par celui-ci.

Le titulaire s'engage à reprendre le personnel affecté à ce marché par le précédent prestataire conformément aux dispositions contenues dans les directives européennes sur le transfert d'entreprise. Les informations relatives à ces personnels sont jointes en annexe au présent CCP.

Le titulaire reste seul responsable de l'exécution du service ainsi que des accidents qui peuvent survenir dans l'exercice de ce service.

8. PRESTATIONS DEMANDÉES

8.1. Prestations quotidiennes et hebdomadaires hors congés scolaire

Le prestataire du présent marché devra assurer la prestation de nettoyage et ménage du lundi au vendredi pendant les périodes d'ouvertures de l'école au lycée Stendhal, Via Laveno, 12 - Milan :

- Présence minimum d'un agent de 8h00 à 14h00 pour un service de nettoyage quotidien et hebdomadaire sur toutes les périodes scolaires ;
- Présence minimum d'un agent de 12h00 à 17h00 pour un service de nettoyage quotidien et hebdomadaire sur toutes les périodes scolaires ;
- Sur le créneau 12h00 - 14h00, le service de ménage des 2 agents se concentre sur la cantine,
- Présence de l'ensemble du personnel pour le service de nettoyage quotidien et hebdomadaire de 17h00 à 20h00,

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en cas de changement de l'organisation scolaire par l'établissement.

8.2. Prestations pendant la période de congés

Le prestataire doit être en mesure de fournir le personnel compétent à exécuter la mission indiquée à l'article 1 du présent CCP.

8.3. Prestations occasionnelles

Il sera possible d'étendre les prestations, en supplément des prestations permanentes, pour des besoins ponctuels, de courte durée, ou de manière définitive si les besoins du Lycée évoluent.

Les prestations susceptibles d'être commandées pourront être des missions de nettoyage en cas de manifestations liées à la vie du Lycée (rencontres parents/professeurs, kermesses, conseils de classes etc…)

Ces prestations ponctuelles seront facturées selon le coût horaire défini dans le bordereau de prix unitaire, feront l'objet d'un devis et d'un bon de commande.

8.4. Réactivité

En cas de défaillance en cours de service ou d'absence d'un agent à la prise de service, le titulaire devra procéder à son remplacement dans l'heure qui suivra le signalement qui lui aura été fait.

8.5. Planning

Le titulaire du marché établira un planning mensuel nominatif, des agents affectés sur le site. Tout changement devra être communiqué par écrit aux adresses mail suivantes :

intendant@lyceestendhal.it
compta.fornitori@lyceestendhal.it

Les pauses des agents auront lieu à tour de rôle et devront être intégrées au planning journalier « type » présenté par le prestataire dans son offre.

9. PERSONNEL EN CHARGE DU SERVICE

Le turn-over du personnel affecté à l'établissement, devra impérativement être aussi limité que possible. Dans le cas où l'établissement estimerait un agent non-adapté à effectuer le service attendu, la direction de l'établissement se réserve le droit de le signaler au prestataire qui procèdera à son remplacement.

10. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

10.1. Horaires

Les horaires précisés au présent CCP devront être scrupuleusement respectés par le titulaire. L'agent devra être présent cinq minutes au moins avant l'heure de sa prise de service afin que le service puisse démarrer à l'heure précise.

Les heures d'arrivées et de départs des agents seront consignées sur la main courante.

10.2. Consignes générales

Le titulaire respectera et fera respecter scrupuleusement les consignes figurant dans la fiche mission remise par la Direction de l'établissement.

10.3. Moyens matériels

Le matériel et les produits nécessaires pour effectuer l'ensemble de la prestation de ménage, mise en propreté et hygiène, et de nettoyage doivent être fournis par le titulaire et stockés dans un local laissé à sa disposition par l'établissement.

10.4. Comportement du personnel

Le personnel du titulaire devra se conformer aux consignes de travail, d'hygiène et de sécurité de l'établissement ainsi qu'aux règles de déontologie et de confidentialité en vigueur. Il devra à tout moment se montrer discret et courtois, et devra porter une tenue correcte pendant les heures de travail.

10.5. Référent et réunion de suivi

Le titulaire désignera un référent, lequel fera un bilan une fois par semaine des éventuelles problématiques à régler et des besoins en produit en fournissant un devis au secrétariat d'intendance.

Des réunions de suivi des prestations de ménage et nettoyage seront organisées une fois par trimestre à compter de la notification du marché. Ces réunions auront pour objectif d'assurer un lien régulier entre le titulaire et le lycée français.

11. FORME ET CONTENU DES PRIX ET FACTURATION

Le marché est traité à prix forfaitaire pour les prestations annuelles, et à prix unitaires et forfaitaires pour les prestations exceptionnelles donnant lieu à des bons de commande.

Les prix tiennent compte des sujétions fixées par les documents contractuels ; le titulaire est en outre réputé être informé de l'ensemble des autres sujétions et contraintes liées à la configuration des locaux ainsi qu'aux superficies.

Une révision des prix pourra être acceptée en fonction de la variation de l'indice ISTAT.

Les factures émises par le prestataire seront uniques et payables à 60 jours.

12. RÉSILIATION DE MARCHE

Le lycée Stendhal, dès lors qu'il aura notifié à l'entreprise (à minima trois (3) fois par lettre recommandée avec accusé de réception) un manquement fréquent à l'une ou à plusieurs des clauses du présent marché, peut résilier sans préavis et sans possibilité de recours du prestataire, le présent marché.

13. SANCTIONS

Le lycée Stendhal pourra à tout moment, et sans en référer préalablement au prestataire, procéder à tous les contrôles qu'il jugera nécessaire en vue de vérifier la conformité des prestations avec les clauses du marché.

Les points jugés lors des contrôles concernent l'ensemble des actions nécessaires (encadrement du personnel, qualité de la prestation, tenue…) par le prestataire pour mener à bien la prestation objet du marché.

Il est expressément entendu que les moyens proposés et mis en place par le prestataire seront en adéquation avec l'obligation de résultat régissant le marché.

Les pénalités sont de deux ordres :

13.1. Pénalités pour retard dans l'exécution

Les pénalités en cas de retard dans l'exécution des prestations sont calculées comme suit :

Les pénalités pour retard commencent à courir, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure, le lendemain du jour où le délai contractuel d'exécution des prestations est expiré, par application de la formule suivante :

$$P = \frac{V \times R}{100}$$

Dans laquelle :

- P = le montant de la pénalité ;
- V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;
- R = le nombre de jours de retard.

13.2. Réfactions

Des réfactions peuvent être prononcées en cas d'inexécution ou qualité insuffisante d'exécution des prestations, non-respect des fréquences d'exécution, absences répétées aux réunions de suivi, défaut de communication semestrielle des attestations fiscales et sociales du personnel.

Le montant des réfactions est calculé comme suit :

- A partir de 5 défauts contestés par courriel sur une semaine, chaque nouveau défaut constaté sur la semaine entraînera une réfaction forfaitaire de 100 € TTC qui sera déduite sur la facture mensuelle.

- Au-delà de 10 défauts contestés par courriel sur une semaine, chaque nouveau défaut constaté sur la semaine entraînera une réfaction forfaitaire de 500 € TTC qui sera déduite sur la facture mensuelle.

14. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE

Les correspondances relatives au présent marché sont rédigées en français et en italien. Les dispositions administratives et financières sont réputées acceptées sans réserve par les deux parties.

En cas de litige, seuls les documents rédigés en français font foi mais les tribunaux **italiens** sont seuls compétents.

15. DOCUMENT ANNEXE

Annexe n°1 : Liste du personnel

Signé à Milan
Le

Pour le Lycée Stendhal de Milan

Pour l'adjudicataire